

"Adapei du Morbihan - les Papillons Blancs"

PROJET ASSOCIATIF

2009 - 2013

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET PLAN D'ACTION

SOMMAIRE

Les objectifs généraux :

1^{ère} Partie : Présentation de l'Association

- L'histoire
- Les missions
- Le public
- Les valeurs
- La conception de l'accompagnement
- Les partenariats

2^{ème} partie : Engagements et actions

- Vis-à-vis des personnes handicapées
- Vis-à-vis des familles
- Vis-à-vis des professionnels

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Définir une stratégie de développement et des pistes d'actions pour les cinq ans à venir.

Les objectifs sont de disposer :

- 1 d'un support de communication interne pour favoriser la mobilisation et l'adhésion à une politique commune, et externe pour faire connaître et promouvoir les services rendus.
- 2 d'un instrument d'évaluation des réponses aux besoins actuels et à venir dans les deux domaines essentiels d'intervention de l'Association : la vie associative et la gestion des établissements.

Face aux incertitudes que connaissent les associations de parents et d'amis sur leur devenir et sur les évolutions de l'environnement, il était urgent d'exprimer le positionnement de l'Association. Le travail en cours répond donc à une nécessité et à des enjeux multiples.

- Faire le point sur les missions, les valeurs, l'organisation et le fonctionnement actuels, mais aussi anticiper les besoins des publics et les évolutions de l'environnement.
- Ne pas réduire la vocation de l'Association au seul accueil dans les établissements, et "relever le défi de la relève" en redynamisant la vie associative et motivant de nouveaux parents (et amis), en particulier les plus jeunes, à adhérer, voire à s'investir dans l'Association.
- Donner une place plus importante qu'actuellement aux personnes handicapées dans le fonctionnement quotidien, et dans la prise de décision sur les projets qui les concernent, et positionner l'Association elle-même comme une réponse à leurs besoins et leurs désirs, pas seulement à travers ses établissements et services.
- Donner le cap, définir la politique commune à tous, bénévoles et professionnels, sur laquelle ces derniers pourront s'appuyer pour mettre en oeuvre les projets d'établissements et les projets personnalisés.

Le projet associatif se décline autour des 3 axes qui sont :

- les personnes handicapées,
- les familles,
- les professionnels

1^{ère} PARTIE

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association "Adapei du Morbihan - les Papillons Blancs", est née en 1960, son Assemblée Générale constitutive a eu lieu en 1961 et elle a été déclarée le 10 mars 1961 au Journal Officiel.

C'est une Association parentale dont les buts, entre autres, sont la défense des intérêts moraux et matériels des personnes handicapées mentales et de leurs familles, afin de favoriser le plein épanouissement des personnes et leur insertion sociale, par la mise en œuvre et le développement des prises en charge et accompagnements nécessaires par le biais d'établissements et services.

Les statuts précisent que l'action de l'Association s'exprime par "la création et la gestion d'établissements et services appropriés tendant à l'éducation, la rééducation, le soin, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale et professionnelle, l'hébergement, l'organisation des loisirs, etc."

Actuellement l'Association compte plus de 600 adhérents. Elle est au service de 1200 familles du Département du Morbihan et suit plus de 1600 personnes de tous âges.

L'Association, affiliée à l'Union Nationale "Unapei" reconnue d'utilité publique, est reconnue "de bienfaisance" sur le plan départemental par décision préfectorale du 7 février 2006.

"L'Adapei du Morbihan – Les Papillons Blancs" s'est intéressée progressivement à tous les besoins des personnes handicapées mentales, à commencer par les besoins des enfants à partir de 1963, en créant des instituts médico-éducatifs (IME) puis, par la création d'établissements pour adultes en favorisant le travail en C.A.T. (devenus des ESAT).

A ces établissements, viendra s'ajouter le dispositif des hébergements pour les travailleurs et ensuite les foyers de vie et accueil de jour pour les personnes ne pouvant accéder au travail.

L'Association, par la suite, a mis en place des services en milieu ouvert, pour les enfants en créant les SESSAD, et pour les adultes le Service Départemental d'Accompagnement et le Service de Proximité de LORIENT.

L'Adapei a également ouvert un Foyer d'Accueil Médicalisé et gère une Entreprise Adaptée.

A qui s'adresse l'Association ?

Le groupe de travail s'est penché sur la question de la définition de la population à laquelle s'adresse l'Association.

L'Association se veut un lieu d'écoute et de soutien pour toute personne et toute famille confrontée à une situation de handicap liée à une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, quelle qu'en soit l'origine.

L'Association recherche et propose des réponses concrètes : établissements et services, pour les jeunes et adultes concernés.

Elle se donne un rôle de conseil et de "facilitateur de projets" en accompagnant des personnes handicapées et leurs familles dans la réalisation de leur projet, sans obligatoirement en devenir le promoteur.

2EME PARTIE

ENGAGEMENTS ET ACTIONS ENVERS LES PERSONNES HANDICAPÉES

Engagement n°1 :

- **METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTEES AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Objectifs :

- Répondre de manière adaptée aux besoins des personnes selon leur âge et leurs difficultés.
- Agir dans tous les domaines tout au long de la vie de la personne : Education, formation, travail, santé, vie affective, hébergement, insertion sociale ou professionnelle, sport, loisirs, culture, intervention précoce et vieillissement
- Etre force de proposition pour chaque situation.

Moyens :

=> Développement de réponses différenciées de proximité pour les enfants, adultes ou personnes vieillissantes.

Engagement n°2 :

- **PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPEES AUX PROJETS QUI LES CONCERNENT**

Objectifs :

- Développer des moyens et des lieux d'écoute et de participation.
- Favoriser l'expression du projet de vie de chacun.
- Affirmer la nécessité d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé.
- Favoriser l'expression de la citoyenneté.

Moyens :

- accompagnement et formation en interne à la représentation, (la participation aux Conseils de la Vie Sociale est une première étape).
- Intégration dans des groupes de travail avec des administrateurs.
- Mise en place d'un dispositif de médiation pour des situations d'exception (*divergence entre établissement / famille, Elus / professionnels, famille / personne handicapée*)

Engagement n°3 :

- **L'ASSOCIATION SE DONNE POUR MISSION DE PROTEGER ET DEFENDRE LES PERSONNES HANDICAPEES ET DE REDUIRE LES RISQUES "D'ABUS DE VULNERABILITE".**

Objectifs de mission de protection :

=> L'Association est garante de la mise en place de tous moyens concourant à la protection des personnes, au regard de certains risques (Alcool, drogue, racket, abus sexuel, abus de confiance...).

Moyens :

En interne, via les établissements et services :

- Lieux d'expression.
- Information sur la sexualité.
- Sensibilisation des personnes handicapées, leur environnement comme des personnels à la démarche de bienveillance.
- Incitation pour ceux qui en relèvent, de mise en place d'une protection juridique (tutelle, curatelle, accompagnement..)
- Procédure d'alerte et de signalement.
- Information sur les possibilités d'accueil d'urgence et d'accueil temporaire...

objectifs de mission de défense :

- ✉ L'Association s'engage à développer des services privilégiant des réponses de droit commun aux réponses spécialisées.
- ✉ Elle s'engage également à offrir différentes solutions : défendre les droits individuels et collectifs des personnes handicapées.

↳ A promouvoir une culture d'accompagnement bientraitant.

Moyens :

- Informations sur l'évolution du contexte législatif et réglementaire
- Soutien dans leurs démarches auprès de toutes les instances (information, constitution des dossiers MDA / tribunaux, etc.)
 - ↳ Création d'une cellule composée d'administrateurs et de professionnels pour les questions d'ordre administratif
- Mise en place d'une "cellule de crise" pour les situations de maltraitance.
- Engagement à l'Unapei (défense de l'intérêt des personnes handicapées en général).
- Mise en œuvre des Guides de Bonnes Pratiques.

Engagement n°4 :

- **RECONNAISSANCE DU DROIT POUR LES PERSONNES A UNE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE**

Objectif :

=> L'Association s'assure que les conditions de l'exercice de ce droit existent dans les établissements et services

Moyens :

- Inscription de ce droit dans les projets d'établissement.
- Dans le cadre des établissements d'hébergement et de lieux de vie
 - Inscription dans le règlement de fonctionnement
 - Aménagement des lieux de vie (chambres communicantes, studio...)
 - Information et formation collective et /ou individuelle pour les personnes accompagnées
- Information et formation auprès des familles.

ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES FAMILLES

Le travail de soutien et d'information aux familles doit toujours se référer et être ramené à la notion de projet de vie de la personne handicapée (enfant ou adulte).

Le rôle de l'Association auprès des familles fait l'objet d'un certain nombre d'engagements.

Engagement n° 1 :

- **ASSURER L'ACCUEIL**

Objectif :

- Faire connaître l'Association
- Donner une vision précise des enjeux de l'Association et développer un sentiment fédérateur d'appartenance à un mouvement commun afin d'en assurer la pérennité.

Moyens :

- A chaque nouvelle admission, l'établissement ou service présente l'Association.
- Demander aux familles la possibilité de communiquer leurs coordonnées pour qu'elles soient contactées par un membre de l'Association.
- Plaquette Associative.
- Site INTERNET.
- Mémoire des élus représentants des familles aux CVS.
- Opérations de communication (opération brioches).
- Participer et initier des rencontres grand public autour de forums, journées de recherches etc.

Engagement n° 2 :

- **L'ECOUTE**

Objectif :

=> animation de réseau

Moyens :

- Informations auprès des familles de l'évolution du contexte législatif et réglementaire
- Action en direction des familles en situation de liste d'attente (accueil, écoute...)
- Soutien aux familles (avec l'aide des professionnels) dans leurs démarches auprès de toutes les instances (information, constitution des dossiers MDA / tribunaux, etc.)

- Organisation de rencontres à thèmes, conviviales et festives.

Engagement n° 3 :

- **LE SOUTIEN**

Objectif :

=> entraide et solidarité

Moyens :

- Cellule de soutien et d'accompagnement à la médiation
- Aide à la recherche de solutions
- Aide à la question de la parentalité

ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES PROFESSIONNELS

Affirmation de l'importance du partenariat Famille / professionnel autour de la personne handicapée.

Engagement n°1 :

- **ASSURER LA DECLINAISON DE LA DEMARCHE ASSOCIATIVE DANS LES ETABLISSEMENTS**

Objectifs :

- Faire en sorte que toutes les structures aient réalisé ou mis à jour leurs projets d'établissement.
- Assurer une homogénéité dans la mise en place des projets d'accompagnement personnalisés, à l'interne et à l'externe.
- Renforcer le partenariat parents –professionnels.

Moyens :

- Associer les familles à l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisés (avec les adultes, lorsque cela est pertinent).
- Valoriser et faire connaître les Projets de l'Association, des établissements et services et personnalisés.
- Mettre en place des procédures communes.

Engagement n°2 :

- **ASSOCIER L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS A LA POLITIQUE ASSOCIATIVE**

Objectifs :

- Les faire adhérer aux valeurs et aux orientations de l'Association.
- Susciter le sentiment d'appartenance.

Moyens :

- Impliquer les professionnels dans les travaux avec les instances élues.
- Favoriser le lien avec l'ensemble des professionnels, notamment au travers des CVS.

Engagement n°3 :

- **FAVORISER L'IMPLICATION PROFESSIONNELLE**

Objectifs :

- Optimiser et diversifier les compétences
- Mettre à jour les connaissances par rapport aux évolutions de l'accompagnement
- Faire en sorte que chaque professionnel ait la qualification correspondant à son poste
- Encourager la pluridisciplinarité

Moyens :

- Favoriser les mouvements internes
- Elaborer une politique de GPEC
- Piloter la formation professionnelle
- Favoriser le dialogue permanent

Engagement n°4 :

- **AIDER LES PROFESSIONNELS DANS LEUR ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN**

Objectifs :

- Favoriser l'émergence et la formalisation des bonnes pratiques

Moyens :

- Appuyer les Directions dans la mise en place des dispositifs d'échange ou d'analyse des pratiques
- Favoriser une culture associative de bienveillance
- Diffuser à tous niveaux les principes et guides de bonnes pratiques
- Favoriser la recherche et ses applications
- Porter attention à l'évaluation des pratiques